

Règlement de l'Ubaye Trail Salomon 2021

ART 1 : L'organisateur

L'Ubaye Trail Salomon est organisé par l'Athlétic Club Barcelonnette - Ubaye (association loi 1901) domicilié au 4, Av. des 3 frères Arnaud - 04400 Barcelonnette.

ART 2 : Date

Il se déroulera le dimanche 8 août 2021 à Barcelonnette dans la Vallée de l'Ubaye (Alpes de Haute Provence).

ART 3 : Les parcours

3 parcours sont proposés aux coureurs et 1 parcours pour les randonneurs.

Coureurs :

Parcours « Élite » : 42 Km et + 2560 m de dénivelé

Parcours « Découverte » : 23 Km et + 1070 m de dénivelé

Parcours « Open » : 12 Km et + 600 m de dénivelé

Randonneurs : 12 Km et + 600 m de dénivelé, non chronométré, ouvert à tous et commun au parcours "Open".

ART 4 : les catégories

Le Trail Ubaye Salomon est ouvert aux Hommes et Dames, catégories :

Junior : 2002 - 2003

Espoir : 1999 à 2001

Senior : 1987 à 1998

Master 0 : 1982 - 1986

Master 1 : 1977 - 1981

Master 2 : 1972 - 1976

Master 3 : 1967 - 1971

Master 4 : 1962 - 1966

Master 5 : 1957 - 1961

Master 6 : 1952 - 1956

Master 7 : 1947 - 1951

Master 8 : 1942 - 1946

Master 9 : 1937 - 1941

Master 10 : 1932 - 1936

Conformément à la réglementation de la FFA, peuvent participer au :

Parcours « Élite » : Masters, Seniors, Espoirs

Parcours « Découverte » : Masters, Seniors, Espoirs

Parcours « Open » : Masters, Seniors, Espoirs, Juniors

Parcours « Randonneurs » : Ouvert à toutes et tous, les mineurs doivent être accompagnés et sont sous la responsabilité d'un adulte.

Attention, suite à la modification du règlement 2020 de la FFA, les cadets ne sont plus autorisés à courir sur le parcours open et les juniors sur le parcours Découverte.

ART 5 : Licence ou certificat médical

Toute participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Votre inscription doit être complète (Certificat ou licence fourni) avant le retrait du dossard.

Tous ces documents doivent être déposés **impérativement** dans votre espace coureur lors de votre inscription sur le site www.sportips.fr .

Aucun document ne pourra être remis ou présenté lors du retrait du dossard.

Si votre dossier est incomplet au moment du retrait, vous ne pourrez pas retirer votre dossard ni prendre le départ.

ART 6 : Coureurs hors Union Européenne

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

ART 7 : Matériel

Les coureurs devront être en possession du matériel suivant :

Obligatoire sur le 23 et le 42 km : Une paire de chaussures adaptée au trail en montagne, une gourde ou camel bag ou ceinture porte-bidons, un ravitaillement personnel (parcours en autosuffisance), couverture de survie et sifflet.

Conseillé : Casquette, une paire de lunettes, un téléphone portable, une veste anti-pluie (en fonction des conditions météo) ou un coupe-vent, crème solaire...

En cas de pluie uniquement, les bâtons seront autorisés sur le parcours Elite, la possibilité d'utiliser ce matériel vous sera précisée au départ.

Interdit : Bâtons pour les coureurs et chaussures à pointes. Les bâtons sont autorisés pour les randonneurs

Tout coureur vu en train d'utiliser des bâtons sera immédiatement disqualifié.

Le concurrent s'engage à posséder le matériel obligatoire sur lui durant la totalité de l'épreuve et à le présenter sur toute demande de vérification du comité d'organisation.

ART 8 : Sécurité

La sécurité est assurée par des secouristes, des infirmières, un médecin et des contrôleurs positionnés sur les parcours, avec le soutien du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne de Jausiers.

Les passages au sommet sont équipés par un guide de Haute Montagne.

Si vous avez un problème ou êtes en présence d'un accident pendant la course, prévenez un contrôleur ou appelez le PC sécurité au 06 32 77 79 69 (à inscrire dans votre répertoire, valable uniquement pendant la course), qui procédera aux diagnostics et déclenchera les secours.

ART 9 : Remise des dossards, départ et arrivée

Conformément aux mesures sanitaires, vous devrez vous présenter aux horaires suivants afin de retirer votre dossard.

Horaires / Parcours	42 km	23 km	Open / Rando
De 14h à 15h	Dossards de 1 à 100	Dossards de 651 à 750	Dossards de 1301 à 1400
De 15h à 16h	Dossards de 101 à 200	Dossards de 751 à 850	Dossards de 1401 à 1500
De 16h à 17h	Dossards de 201 à 300	Dossards de 851 à 950	Dossards de 1501 à 1600
De 17h à 18h	Dossards de 301 à 400	Dossards de 951 à 1050	Dossards 1601 à 1800
De 18h à 19h	Dossards de 401 à 500	Dossards de 1051 à 1150	-
De 19h à 20h	Dossards de 501 à 650	Dossards de 1151 à 1300	-

Le départ sera donné du centre-ville de Barcelonnette, bas de la rue Manuel :

8h pour le parcours Elite

9h pour le parcours découverte

9h30 pour le parcours Open et rando.

L'arrivée se fera au parc de la sapinière (100m du départ).

ART 10 : Ravitaillements et repas

Cette année, parcours en autosuffisance, les zones de ravitaillement ne proposeront que l'eau.

5 ravitaillements et repas à l'arrivée :

Parcours « Elite » : R1 Km 6 / R2 Km 15 / R3 Km 22 / R5 Km 31 + repas d'après course

Parcours « Découverte » : R1 Km 6 / R4 Km 15 + repas d'après course

Parcours « Open » et randonneurs : R1 Km 6 + repas d'après course

Vous pouvez vous faire ravitailler uniquement dans les zones de ravitaillement indiquées ci-dessus.

Tout coureur ravitaillé hors zone sera disqualifié.

R1, R2, R3, R4 et R5 : Liquide uniquement.

Le repas à l'arrivée pour les coureurs, randonneurs et accompagnateurs est servi à partir de midi jusqu'à l'arrivée des derniers participants (sauf préconisations sanitaires contraires précisées ultérieurement)

ART 11 : Barrières horaires, contrôles et abandons

Les coureurs seront mis hors course et leur dossard retiré en cas de dépassement de temps aux barrières horaires suivantes.

Sur le parcours Elite :

Villard d'Abas R2 - Km 15 : 10h30

Pied du Lan R3 - Km 22 : 12h30

La Rente R5 - Km 31 : 15h00

Sur le parcours Découverte :

Baume Longe Km 11 : 11h30

Ces barrières horaires peuvent être modifiées en cours d'épreuve en fonction des risques d'orage.

Pas de barrière horaire sur les parcours open et rando.

En cas d'abandon, le dossard sera retiré et le coureur est tenu d'attendre le serre fil ou un contrôleur pour regagner ensemble l'arrivée, selon le lieu de l'abandon il pourra être rapatrié en véhicule, vous pouvez aussi regagner l'arrivée par vos propres moyens sous votre entière responsabilité.

Un serre-fil fermera les parcours. Il est habilité à déclarer les concurrents hors temps si nécessaire.

Les coureurs ne sont pas autorisés à quitter les parcours balisés.

En cas de non-passage à un point de contrôle, le coureur est disqualifié, des contrôles ont lieu sur les parcours.

ART 12 : Respect de l'environnement

Les parcours du trail se situent dans des zones sauvages et très préservées à la lisière du parc National du Mercantour.

Tout coureur surpris en train de jeter des emballages, tubes de gel ou tout autre chose sera immédiatement disqualifié.

ART 13 : Mauvais temps

En cas de très mauvais temps, le parcours Elite sera ramené à 30 km, seul le sommet ne sera pas franchi pour des raisons évidentes de sécurité.

La montagne est belle mais dangereuse si l'on prend des risques, respectons-la.

La sécurité des participants en montagne est la préoccupation principale du comité d'organisation. Aucun changement sur les parcours rando, open et découverte.

L'arrivée se fera au parc de la sapinière, sauf le repas et tous les stands et animations qui seront déplacés à la salle omnisports de Barcelonnette (400m de l'arrivée).

Le comité d'organisation mettra tout en œuvre pour offrir l'accueil le plus confortable possible à tous les participants.

ART 14 : A l'arrivée

Il n'y a pas de douche à l'arrivée cette année.

Des WC sont disponibles dans le parc d'arrivée et tout autour du parc en centre-ville de Barcelonnette.

Des chaises sont disponibles pour vous poser pour le repas, merci de laisser place libre quand vous avez fini, vous pourrez ensuite vous prélasser dans l'herbe à l'ombre dans les espaces gazonnés du parc.

ART 15 : Remise des prix et récompenses

La remise des prix se déroulera dans le parc de la Sapinière (Ou salle omnisports si mauvais temps, les horaires seront les suivants :

A partir de 11h15 : Parcours open et premiers de chaque catégorie dans l'ordre d'arrivée.

13h : Parcours découverte

14h : Parcours Elite

Seront récompensés :

Les 5 premiers Hommes et Dames de chaque parcours

Le 1er H et D de chaque catégorie, pas de cumul avec le scratch.

Remise des prix par catégorie au fur et à mesure des arrivées, le podium ne concerne que les scratchs.

ART 16 : Montant des inscriptions

Parcours « Elite » : 32 € jusqu'au 30.06 / 37 € jusqu'au 05.08 - 12h / 40 € sur place sous réserve de dossard disponible

Parcours « Découverte » : 22 € jusqu'au 30.06 / 27 € jusqu'au 05.08 - 12h / 30 € sur place sous réserve de dossard disponible

Parcours "Open" : 17 € jusqu'au 30.06 / 22 € jusqu'au 05.08 - 12h / 25 € sur place sous réserve de dossard disponible

Parcours "Randonneurs" : 15 € jusqu'au 30.06 / 20 € jusqu'au 05.08 - 12h

Le prix d'inscription inclut la course, le repas du coureur à l'arrivée, la photo de course, les cadeaux et les services à l'arrivée.

Cadeau offert à tous les participants (Coureurs et randonneurs).

Le nombre maximum de participants est 1800 coureurs sur l'ensemble des parcours.

Le cadeau sera remis à l'arrivée de la course.

ART 17 : Annulation et remboursement / Garantie individuelle annulation

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...) Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

L'organisateur de l'Ubaye Trail Salomon, se réserve le droit, d'annuler l'épreuve, pour tout motif, qui mettraient en danger la vie du coureur, ou en cas de force majeure, sans dédommagement ni remboursement des coureurs.

En cas d'annulation pour cause de contraintes sanitaires liées à l'épidémie de la Covid-19, les modalités de remboursement seront précisées par l'organisation via le site et la page FB de l'épreuve.

ART 18 : Assurance responsabilité civile

Les coureurs sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ...) ces frais seront à votre charge si vous n'êtes pas assuré.

ART 19 : Port et échange du dossard

Le dossard doit être visible sur la poitrine enfin que le N° soit facilement identifiable, attention les épingles pour la fixation ne sont pas fournies.

Les dossards sont nominatifs, veillez à ne pas les échanger.

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15.000 € d'amende, le "fait de vendre ou d'exposer en de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de la manifestation". L'organisateur décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la courser sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (Usurpation d'identité).

ART 20 : Animaux

Les animaux sont interdits sur tous les parcours.

ART 21 : Challenge des Trails de Provence et points ITRA

Parcours Elite : 2 points ITRA

Parcours découverte : 1 point ITRA

Parcours Open : Aucun point

Les parcours Découverte et Elite comptent pour le classement du Challenge des Trails de Provence.

ART 22 : Modification du règlement

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours et les horaires.

ART 23 : Droit à l'image et parution dans les classements.

Les coureurs et randonneurs, de par leur participation, autorisent la presse, le comité d'organisation et leurs partenaires à exploiter sur tous supports, les images et vidéos réalisées, sur lesquelles ils peuvent être visibles.

Si vous ne souhaitez pas que votre nom et prénom n'apparaissent pas dans les classements, merci de nous prévenir lors de votre inscription.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles.

ART 24 : Règlementation FFA

L'Ubaye Trail Salomon se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Le présent règlement vise à la protection des participants et de l'environnement.

ART 25 : Protocole Covid-19 et application des mesures sanitaires.

Des mesures sanitaires ont été mises en place par l'organisateur. Le protocole figure en annexe du présent règlement et chaque concurrent atteste en avoir pris connaissance lors de l'inscription et s'engage à les respecter. Ces mesures sont d'application strictes sous peine de disqualification ou de non-délivrance du dossard.

Rappel : tous les dossiers d'inscription (règlement, dépôt du certificat médical, n° de licence, etc...) doivent être complets et uniquement déposés sur le site www.sporttips.fr

Les coureurs devront se conformer, au strict respect des mesures barrières mise en place durant l'évènement.

Tout coureur ne respectant pas ces mesures ne sera pas autorisé à prendre le départ ou sera disqualifié et mis hors course.

ART 26 : Charte du coureur

Chaque coureur est tenu, de dûment remplir la charte et de la renvoyer par email sur info@ubaye-trail.fr.

▶ [Téléchargez \(Word\)](#)

▶ [Téléchargez \(PDF\)](#)

En faisant acte d'inscription, le coureur s'engage à respecter la charte.

ART 27 : Connaissance et acceptation du règlement

En faisant acte d'inscription, par courrier ou en ligne, vous reconnaissez avoir pris connaissance du règlement et vous vous engagez à le respecter.